

DELIBERATION N° 83 - 25 DU 25 NOVEMBRE 1983
PORTANT SUPPRESSION DE L'AIDE AU BON FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie",

- VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et notamment ses articles 14, 14-1 et 14-2 ;
- VU le décret n° 66-700 du 14 décembre 1966 relatif aux Agences Financières de Bassin ;
- VU la délibération n° 81-19 du 26 octobre 1981 portant approbation du IVème Programme et les délibérations n° 82-10 du 3 juin 1982, 82-26 du 9 décembre 1982, 83-1 du 28 janvier 1983 et 83-21 du 25 novembre 1983 portant adaptation du IVème Programme,
- VU la délibération n° 83-2 du 28 janvier 1983 portant modification des modalités d'intervention de l'Agence

DELIBERE

L'aide au bon fonctionnement, telle que prévue à l'annexe IX du IVème Programme (Version 1982) modifiée par la délibération n° 83-2 du 28 janvier 1983 susvisée, est supprimée.

LE SECRETAIRE,
DIRECTEUR DE L'AGENCE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Claude LEFROU



Lucien VOCHEL

